



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 26 JUIN 2024 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 32
absents représentés : 19
absents excusés : 7

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Jean-Luc ASCHARD, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Francis BETBEDER, Emmanuelle BRESSOUD, Alain CAUNÈGRE, Magali CAZALIS, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Christophe VIGNAUD.

Absents représentés :

Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Pierre LAFFITTE, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à M. Philippe SARDELUC, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU a donné pouvoir à M. Christophe VIGNAUD, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Gilles DOR a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Olivier GOYENECHÉ a donné pouvoir à M. Régis DUBUS, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Alexandre LAPÈGUE a donné pouvoir à Mme Magali CAZALIS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Aline MARCHAND a donné pouvoir à M. Patrick BENOIST, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Serge VIAROUGE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN.

Absents excusés : Madame Véronique BREVET, Messieurs Henri ARBEILLE, Hervé BOUYRIE, Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE, Jérôme PETITJEAN, Mickaël WALLYN.

Secrétaire de séance : Madame Élisabeth MARTINE.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN DU CDG POUR LA PREVENTION ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE



Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes a souhaité mettre en place un outil d'aide financière piloté par le service Prévention pour les collectivités ayant des projets en faveur de la sécurité, de la santé, de la qualité de vie et du confort au travail des agents.

Les conditions de travail des agents des collectivités territoriales peuvent être améliorées par des actions et des moyens qui paraissent simples, mais pour lesquelles les collectivités n'ont pas toujours les ressources et les moyens financiers. Le CDG souhaite par ce fonds de prévention inciter les collectivités à prioriser le confort de leurs agents, au-delà du confort minimal exigé par les obligations réglementaires.

Le CDG propose ainsi de contribuer au financement des démarches volontaristes engagées par les collectivités sur ces thématiques, sans toutefois intervenir sur des missions obligatoires ni sur des dispositifs déjà financés par ailleurs. De cette manière, cette aide financière subsidiaire vise à encourager et à soutenir les initiatives des collectivités qui œuvrent au renforcement du bien-être de leurs agents au-delà de leurs obligations réglementaires en la matière.

La communauté de communes souhaite déposer 3 projets correspondants aux thématiques visées, dans le cadre d'un plan de prévention visant à améliorer le confort de travail des agents exerçant principalement en poste bureautique. En effet, une étude interne menée par le service prévention a relevé que plusieurs agents souffrent de pathologies liées à la station assise prolongée du fait de la sédentarité des postes de travail. L'objectif est donc de prévenir les troubles musculo-squelettiques et limiter l'absentéisme qui peut en découler.

1/ Sensibilisation des agents

L'ensemble des managers sera formé à la prévention des troubles musculo-squelettiques afin de prendre conscience de leur rôle dans la prévention : analyser les facteurs de risque, dépister les situations prioritaires, établir un plan de prévention propre à leur équipe. La formation concernera 50 encadrants, et sera d'une durée totale de 6 jours par petits groupes. Le financement sollicité sera de 4 333€ et la collectivité autofinancera à hauteur de 1 084€.

2/ Matériels et dispositifs d'amélioration et de confort

Il s'agit d'acquérir du matériel ergonomique destinés aux agents travaillant sur poste bureautique dans le cadre de la prévention des troubles musculo-squelettiques en réduisant les contraintes posturales : ballon, souris, fauteuil, repose-pied. Le financement sera sollicité à hauteur de 5 000€ et la collectivité autofinancera à hauteur de 1 250€.

3/ Aménagement des locaux

Il s'agit de créer un espace de travail collectif innovant avec la mise à disposition de matériels de bureau alternatifs. En effet, les agents travaillant sur poste bureautique peuvent souffrir de la station assise prolongée. Le projet est d'acquérir une station de travail permettant d'alterner les positions assis-debout : un bureau et un siège assis-debout réglables ; un tapis de marche pour un travail dynamique. Le financement sera sollicité à hauteur de 5 000€ et la collectivité autofinancera à hauteur de 1 250€.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la fonction publique, notamment les articles L. 313-1 et L. 332-24 ;

VU l'avis favorable du comité social territorial commun MACS/CIAS en date du 06 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT l'appel à projets du centre de gestion des Landes dans le cadre du fonds de soutien aux collectivités pour la prévention et l'amélioration des conditions de travail ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- d'approuver la demande de financement des trois projets présentés auprès du centre de gestion des Landes,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024 aux chapitre et article prévus à cet effet pour la partie autofinancée par la collectivité,



- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 26 juin 2024



Le président,

Pierre Froustey

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié en ligne le 28/06/2024

ID : 040-24400865-20240626-20240626D11B-DE

